



FICHE OEC 3

Soutien au déploiement de l'éco-conception en Corse (études, investissements, innovations)

1. Cadre général et conditions préalables

La viabilité économique du projet sera essentielle. Les projets soutenus seront ceux qui présenteront un cadre structurant notamment pour les filières et les EPCI ; Être innovants et reproductibles.

Les actions soutenues visent le déploiement de **démarches d'éco-conception intégrées aux processus de production de biens et de services**. Elles s'inscrivent dans une approche « cycle de vie » et contribuent à la mise en œuvre opérationnelle du PTPGD et du PTAEC. Les projets doivent être conformes à la réglementation en vigueur (LTECV, loi AGEC) et aux PTPGD et PTAEC.

2. Cibles de l'OEC : Porteurs de projets

- EPCI,
- Zones d'Activités (ZA),
- Acteurs économiques des secteurs agriculture, agroalimentaire, BTP, tourisme, commerces, services, fabrication et événementiel,
- Fédérations et groupements d'architectes,
- CAUE.

3. Enjeux stratégiques

Les enjeux associés à ces actions sont les suivants :

- Intégrer durablement l'éco-conception dans les modèles de production et de consommation.
- Favoriser la transition vers des modèles économiques circulaires.
- Encourager les démarches mutualisées entre acteurs.
- Éco-concevoir les lieux, sites et offres touristiques et culturelles.
- Réduire les impacts environnementaux et optimiser l'utilisation des ressources naturelles notamment, dès la conception ; et optimiser le cycle de vie des process, et des produits.
- Valoriser les ressources locales et réduire les consommations d'énergie, d'eau et la mise en place de process « zéro déchets »
- Favoriser des packaging durables (solutions d'emballages réutilisables, durables.)

4. Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels principaux sont les suivants :

4.1 Déploiement de l'éco-conception

- Intégrer l'éco-conception dans les processus de fabrication.



- Développer des démarches fondées sur l'analyse du cycle de vie (ACV) ou des référentiels équivalents.
- Justifier des objectifs de réduction des ressources utilisées par rapport à une solution standard.

4.2 Accompagnement des acteurs et des filières

- Promouvoir, former et accompagner les acteurs publics, privés et socio-culturels.
- Favoriser la conversion des entreprises vers l'économie circulaire.
- Soutenir des opérations mutualisées favorisant la préservation des ressources, le réemploi et le recyclage.

4.3 Secteurs et thématiques prioritaires

- Déployer l'éco-conception dans l'agriculture, l'agroalimentaire et le BTP.
- Améliorer la gestion des déchets du BTP via le tri à la source, la traçabilité et la valorisation locale.

5. Portée de l'action au regard de l'OEC

Au titre de l'OEC, les actions soutenues doivent permettre :

- De contribuer à une évolution circulaire et durable des modèles économiques et environnementaux.
- De générer un impact environnemental territorial clair et mesurable.
- De participer à une réduction effective et mesurable des déchets.
- De participer à une préservation effective et mesurable des ressources naturelles
- De renforcer l'opérationnalité du PTPGD et du PTAEC.

6. Conditions d'éligibilité

Pour être éligible, le projet devra :

- Être conforme au PTPGD, au PTAEC et à la réglementation en vigueur (LTECV, loi AGEC).
- Démontrer sa capacité à faire évoluer durablement les modèles économiques.
- Contribuer directement à la réduction des déchets, promotion du réemploi, du recyclage et de la valorisation.
- Contribuer directement à la préservation des ressources (énergie, eau, matières).
- Prévoir la mise en place d'un suivi avec indicateurs d'impact, ACV ou démarche équivalente, et actions de sensibilisation.
- Conformément à la loi AGEC, l'Office de l'Environnement de la Corse interviendra dans le financement et l'accompagnement des projets visant à réduire les déchets et les emballages, dans le respect de son périmètre d'action et en articulation avec les filières REP et les éco-organismes. Les référencements aux Eco Organismes sont obligatoires pour les projets soumis aux filières REP.